

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2015

L'an deux mil quinze, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise THELU, Maire, en suite de convocation en date du 13 mai 2015 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Étaient présents : THÉLU Françoise, DELCUSE Fabrice, DENIS Arlette, GARBE Bertrand, LEULIET Sylvain, MARIETTE Michel, DUHAMEL Jean-Marc, LELEU Hugues, LEROY Marianne, ÉVRARD Lucie, LEROY Grégory, DELIGNY Éva, LEBEL Frédéric.

Étaient absents : BEUVAIN Yves, (pouvoir donné à THELU Françoise), COURBO Laurent

Madame Lucie ÉVRARD a été élue secrétaire.

En prélude à la séance, Mme THÉLU invite le conseil à avoir une pensée pour Micheline GRADEL et Lucien THELU, décédés récemment et présente au nom du Conseil Municipal ses sincères condoléances aux familles.

## 1 / Demande de subvention FARDA et Amendes de Police / Travaux de voirie Rue du Petit Gouy et Trottoir Rue de Maresquel

La séance ouverte, Monsieur Sylvain LEULIET, 4<sup>ème</sup> adjoint, explique que l'état de la partie haute de la rue du Petit Gouy nécessite des travaux d'aménagement avec réfection de la chaussée et élargissement afin de sécuriser le passage des usagers de la route.

Il convient également de remettre en état le trottoir face à la Mairie, le long du parking. L'état actuel de ce trottoir étant très mauvais, il nécessite un aménagement en enrobé.

Il précise d'autre part que de tels travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Général du Pas-de-Calais dans le cadre du FARDA et des Amendes de Police, respectivement aux taux de 25% et de 40% du montant H.T.

Monsieur LEULIET présente 3 devis :

- BAUDE BILLET à Hesdin (62140) pour un montant HT de 46 620,80€
- EIFPAGE à Boulogne-sur-Mer (62201) pour le montant HT de 9 602,90€
- LEFRANCOIS à Clenche (62650) pour un montant HT de 38 975,70€HT

Il explique que le devis de l'entreprise Eiffage ne correspond pas au cahier des charges demandé.

Oùï le rapport de Monsieur LEULIET, le conseil municipal :

- DECIDE de retenir l'entreprise BAUDE-BILLET qui présente le devis le plus complet pour les travaux à réaliser.
- CONFIRME la réalisation des travaux présentés ci-dessus pour l'année civile en cours (les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2015) ;
- DÉCIDE de solliciter une subvention au Département du Pas-de-Calais dans le cadre du Farda et des amendes de police;
- CHARGE Mme le maire d'établir les demandes de subventions.

## QUESTIONS DIVERSES

### Fête du 14 juillet 2015

M. Fabrice DELCUSE propose au Conseil, qui l'adopte, le programme de la fête du 14 juillet :

- mardi 14 juillet :

- à 16h00, rassemblement au Monument aux Morts.
- à 16h30, jeux gratuits à l'extérieur de la salle « Au Chant des Oiseaux ».

Les années précédentes, les jeux étaient organisés au stade. Etant donné ce changement de lieu, il conviendra de finaliser l'organisation des jeux afin de les adapter à l'emplacement en organisant une réunion.

Distribution de bonbons aux jeunes de moins de 14 ans et aux personnes de plus de 70 ans.

Buvette tenue par la coopérative scolaire.

- à 18h30 : vin d'honneur à la salle « Au Chant des Oiseaux »
- à 19h30 : repas salle « Au Chant des Oiseaux » : côtes de porc, chipolatas, frites, salade, tarte.

Coût : 5,00 €/personne (boissons non comprises), 2,50 € pour les -12 ans.

Un programme sera distribué. Réservation auprès de Fabrice DELCUSE ou à la mairie (paiement à la réservation).

- à 21H30, bal gratuit au « Chant des Oiseaux ». Monsieur DELCUSE explique que le choix du DJ n'a pas encore été arrêté.

La buvette de la soirée du 14 juillet est assurée au Comité des Fêtes.

### Vente de l'ancien café « le Mirage »

Madame THELU explique qu'un éventuel acquéreur, après visité l'ancien café situé rue de Maresquel, interroge le conseil municipal pour d'éventuels aménagements.

### Demande de subvention

Le club de football récemment créé à Gouy-Saint-André sollicite la commune pour obtenir une subvention. Madame THELU explique que cette demande sera revue dès la réception en mairie de la sous-préfecture du récépissé de création de l'association et le Conseil Municipal décidera de donner son accord pour un versement anticipé de la subvention de 2016.